

Message à la Communauté internationale

Per humanitatem ad pacem

La seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, qui s'est tenue à Aaland et Stockholm, du 2 au 7 septembre 1984, adresse aux peuples et aux gouvernements du monde le message suivant :

Après 120 années d'expérience en matière de protection et d'assistance aux victimes de conflits armés, de catastrophes naturelles et d'autres désastres, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge réaffirme sa contribution spécifique à une paix véritable, contenue dans la devise « *Per humanitatem ad pacem* ».

Fort du soutien de ses millions de membres, le Mouvement est déterminé à accroître sans cesse les efforts qu'il consacre à la cause humanitaire.

C'est dans cet esprit constructif que la réunion des délégués provenant de 102 pays s'est tenue à Aaland, « Iles de paix » démilitarisées, en Finlande et à Stockholm. Quelques membres de Sociétés nationales sont venus de pays dont les gouvernements sont fortement opposés ou qui sont actuellement en guerre. Cela n'a pas pour autant empêché la Conférence de se dérouler du début à la fin dans une atmosphère de respect mutuel, de tolérance et de consensus, qui constituent les fondements mêmes d'un idéal commun.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est profondément préoccupé par les tensions, la violence, la discrimination raciale et la violation des droits de l'homme qui affectent de nombreuses régions du monde. Il reconnaît que les facteurs d'injustice sociale et économique sont des causes majeures de tensions. Il déplore l'existence aujourd'hui de plus de trente conflits, internationaux ou internes, menés avec des armes classiques.

Dans beaucoup de ces conflits, aucune distinction n'est faite entre les combattants et les civils, ces derniers étant souvent la cible d'armes meurtrières. Cette absence de distinction constitue une violation des principes mêmes du droit international humanitaire.

Le Mouvement est particulièrement alarmé par la production continue d'armements de tous genres tels que les armes nucléaires, chimiques et spatiales.

Pour le Mouvement, la paix ne signifie pas seulement l'absence de guerre mais un processus dynamique de coopération entre les Etats et les peuples. Ce processus se fonde sur le règlement pacifique des différends, le respect des droits de l'homme ainsi qu'une répartition juste et équitable des ressources. Le respect du droit international et la compréhension mutuelle constituent les fondements de la paix véritable.

C'est pourquoi le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge réitère son engagement à lutter contre la famine, à améliorer la santé. Il poursuivra ses activités de secours en faveur de ceux qui se trouvent dans la détresse, des réfugiés, des personnes déplacées et des victimes des conflits armés, qu'il s'agisse de civils ou de prisonniers.

Le respect du droit humanitaire est essentiel pour la paix. Par conséquent, le Mouvement prie instamment les gouvernements de ratifier les conventions humanitaires existantes, de les respecter et de les faire respecter. Pour sa part, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge continuera à poursuivre le développement et la diffusion à large échelle du droit international humanitaire.

Par des programmes d'éducation appropriés, le Mouvement continuera à répondre aux aspirations des jeunes et à promouvoir parmi eux les idéaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

A l'occasion de sa seconde Conférence mondiale sur la paix, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge incite tous les gouvernements à œuvrer sans cesse et partout en faveur de la coopération, de la solidarité et de l'amitié entre les peuples, dans un véritable dialogue.

Il exhorte tous les gouvernements à contribuer sans relâche au désarmement progressif et contrôlé, tant des armes classiques que de toutes les armes de destruction massive qui constituent une menace pour l'existence même de l'humanité.

Il appelle tous les hommes, adultes et jeunes, à se consacrer de tout cœur à promouvoir la dignité de l'homme et le respect des

valeurs humanitaires, s'engageant ainsi personnellement pour la cause d'une paix véritable dans le monde.

Dans l'esprit de cette Conférence, où les représentants des Sociétés nationales ont mis l'accent sur ce qui les unit au sein de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Mouvement a confiance que le monde progressera « *Per humanitatem ad pacem* ».

En annexe et faisant partie de ce document, on trouvera une liste d'initiatives relatives aux activités de paix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sélectionnées par la Conférence, et recommandées par elle.

Diffusion du droit international humanitaire

1. Les Sociétés nationales devraient mettre en œuvre des moyens plus concrets de diffusion du droit international humanitaire auprès de tous les secteurs de la population, dans le cadre de leurs activités en cours ou à venir. Il conviendrait donc que la diffusion figure dans tous les principaux programmes de développement.
2. Le CICR devrait étudier la possibilité d'établir des tests standard pour déterminer le niveau des connaissances en droit international humanitaire parmi les forces armées.

Respect des conventions humanitaires

3. Il conviendrait que les Sociétés nationales coopèrent avec leurs gouvernements, parties aux Conventions, afin que ceux-ci respectent et fassent respecter le droit international humanitaire dans le monde entier.
4. Le Mouvement devrait soutenir les efforts poursuivis actuellement en faveur d'une convention interdisant la production, les essais, le stockage et l'emploi d'armes chimiques.

Protection des civils et des enfants

5. Alarmé par l'accroissement des pertes parmi la population civile dans les conflits armés, le Mouvement devrait exhorter les

gouvernements et les autres pouvoirs politiques à observer les règles de protection que le droit international humanitaire confère à cette catégorie de population.

6. Le Mouvement préconise vivement l'établissement de zones où les civils pourraient vivre en sécurité en temps de conflit armé.
7. Le Mouvement devrait encourager tous les efforts destinés à protéger les enfants en cas de conflit armé et à empêcher qu'ils ne prennent part aux hostilités, en tout cas s'ils ont moins de 15 ans.

Education pour la paix et formation

8. Il serait judicieux que le CICR et la Ligue élaborent conjointement un programme élémentaire d'éducation à la paix, mettant l'accent sur la solution des conflits. Il conviendrait de promouvoir une éducation basée sur ces programmes, en particulier auprès des jeunes.
9. Le CICR devrait être invité à élaborer un programme destiné à préparer ses délégués à toutes formes de négociation, notamment la conciliation dans le domaine humanitaire et dans d'autres domaines.

Activités de développement

10. La prévention des désastres, destinée à protéger et à rétablir l'équilibre de l'environnement, devrait occuper une place importante dans les principaux programmes de développement, afin de diminuer les risques de sécheresse, d'inondation, et les troubles et conflits qui pourraient s'ensuivre.
11. Sur la base du principe de solidarité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les Sociétés nationales devraient inlassablement s'efforcer de lutter contre la famine et d'autres calamités, d'éliminer leurs conséquences à long terme, réduisant ainsi les menaces potentielles contre la paix.
12. Les Sociétés nationales devraient contribuer, le cas échéant, aux mesures pratiques et acceptables pour résoudre les problèmes démographiques de façon à réduire la tension dans les régions où la croissance de la population dépasse la production alimentaire.

13. Les Sociétés nationales devraient intensifier leurs efforts pour développer les soins de santé primaires, notamment dans les pays en développement.
 14. Puisque le développement tend à réduire les inégalités, qui sont elles-mêmes une cause de tension, les Sociétés nationales devraient consacrer davantage d'efforts dans ce domaine, et ceci, de préférence, dans le cadre de la «Stratégie de la Ligue pour le développement».
-